

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

Trois ans après

Laurent Jestin , le dimanche 4 juillet 2010

Dans la lettre accompagnant la promulgation du motu proprio *Summorum Pontificum*, adressée aux évêques mais rendue publique le 7 juillet 2007, Benoît XVI établissait une période de trois ans, au terme de laquelle une évaluation devrait lui être envoyée quant à la mise en oeuvre des normes de ce motu proprio, ou plus exactement quant aux « expériences » dans les diocèses. Mention spéciale était faite d'éventuelles « sérieuses difficultés ». Voilà qui nous place à l'automne de cette année 2010.

Parmi ces « sérieuses difficultés », il y a peu de chance qu'on en mentionne une, qui est l'opposition au missel tridentin. Pourtant, elle existe, et le motu proprio l'a réactivée sous une forme explicite, notamment dans des publications ou des conférences. Ces prises de positions, loin d'être isolées, témoignent de ce que l'on pourrait qualifier d'éthos liturgique, théologique, intellectuel assez répandu qui, frontalement ou non, s'oppose au missel tridentin et, par voie de conséquence, aux normes qui assurent et encadrent son retour en grâce dans la pratique rituelle de l'Eglise. C'est cette « sérieuse difficulté » que le présent article entend partiellement éclairer.

Un premier point commun d'un certain nombre d'ouvrages de vulgarisation est l'insistance sur la rupture avec un passé où l'on assistait à la messe et un présent où l'on participe à la célébration eucharistique. Les plus historiens notent que cette notion de participation occupe les documents magistériels depuis, au moins, saint Pie X ; tous affirment que, quoi qu'il en soit de l'histoire, c'est au missel promulgué par Paul VI que revient d'avoir fait entrer dans les moeurs ordinaires des assemblées dominicales cette participation active, celle-ci trouvant en définitive son fondement dans la promotion qu'aurait fait le concile Vatican II du sacerdoce commun des baptisés, le sacerdoce ministériel – prêtres et diacres – étant au service de celui-ci et assurant une présidence au sein de l'assemblée célébrante. L'accent majeur est donc porté sur la communauté. On rejoint ici la proposition faite par le père Cassingena-Trevedy de voir dans le nouvel ordo l'expression d'une tradition « sociale » de l'Eucharistie, d'une « ecclésiologie "sociale", communautaire et ministérielle », qu'il trouve chez saint Augustin, de Lubac, etc. [...]

Le dimanche 4 juillet 2010 à 21:49 . Classé dans [Numéro 108](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.

